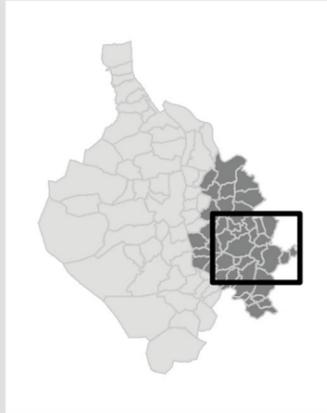


Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

11



Créonnais

- Baron
- Blésignac
- Créon
- Cursan
- Haux
- La Sauve
- Le Pout
- Lignan-de-Bordeaux
- Loupes
- Madirac
- Sadirac
- Saint-Genès-de-Lombaüd
- Saint-Léon

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980

 m

